

LA PRESSE

IMPRIMERIE ET PUBLICATION
T. BERTHAUME, PROPRIÉTAIRE
505 71 et 71A RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

Abonnements :
Édition quotidienne... \$2.00 par an.
Édition hebdomadaire... \$1.00 par an.
Édition mensuelle... \$1.00 par an.
Payable d'avance.

LA PRESSE,
MONTREAL, CANADA.
Belle 1178, R.P.

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
23 MARS 1895

Lundi	41,234
Mardi	40,567
Mercredi	41,186
Jeudi	41,176
Vendredi	41,538
Samedi	46,107
Total	252,201

Circulation Moyenne par Jour

Semaine finissant le

23 MARS 1895

42,034

MONTREAL, 29 MARS 1895

UNE CAUSE D'INFERIORITE

Les pays industriels sont tous représentés à l'étranger par des agents commerciaux ou des agents commerciaux spécialement chargés de renseigner leurs concitoyens sur toutes les matières commerciales pouvant les intéresser.

Ces renseignements obtenus à grands frais sont d'une utilité incontestable et les rapports des agents des États-Unis, de la France, de l'Allemagne ont permis à nos nationaux de développer leurs relations avec les pays étrangers.

Le Canada en est réduit à prendre connaissance de ces rapports faits aux gouvernements étrangers par suite de la loi, de très loin, le mouvement du commerce universel et les besoins et les ressources des pays étrangers.

Le Canada n'est représenté qu'en Angleterre et en France et ne reçoit aucun rapport commercial sur les transactions des autres pays.

L'importance de ces rapports est attestée par M. Arthur Raffalovich, attaché commercial de la Russie à Paris; nous extrayons les passages suivants de son remarquable rapport :

Dans la plupart des pays, dit-il, on exige aujourd'hui des agents l'envoi de rapports réguliers, à intervalles plus ou moins éloignés, donnant un tableau d'ensemble de la période écoulée, de plus l'envoi de renseignements détaillés sur des questions spéciales, sur des faits particuliers qu'il est urgent de connaître.

Les États-Unis attachent plus d'importance aux rapports sur des sujets isolés, qui sont envoyés, lorsque la matière en vaut la peine, ou en réponse à un questionnaire dressé par les soins du département fédéral, dont dépendent les crédits; ce questionnaire, portant sur une question déterminée (par exemple, les modes de crédit en vigueur, la taxation locale, les primes à la navigation), est adressé à tous les agents des États-Unis, et leurs réponses sont publiées en un volume séparé. Le Foreign-Office agit de même, ordinairement sur la demande du Parlement (heures de travail, formes de l'impôt foncier, législation sur les sociétés anonymes). La valeur de ces enquêtes consulaires dépend pour une bonne part de la manière dont le questionnaire a été rédigé.

Un arrêté de M. de Bismarck renferme les instructions détaillées du service consulaire allemand; il est demandé des informations sur les branches principales de la production industrielle et agricole, sur la situation et les conditions d'existence des classes moyennes, les voyages, la monnaie, l'échange, sur les mouvements dans l'ordre social et économique; ces informations peuvent être données dans des rapports embrassant une seule question, envoyés de temps à autre et sous forme de temps.

Le consul doit aussi immédiatement communiquer les conditions de mise en adjudication de fournitures.

L'instruction normale autrichienne (1888) prescrit l'envoi de rapports dans des cas urgents, notamment la direction du commerce, comme l'établissement de phares, la construction de travaux maritimes, les entraves à la navigation, etc. En Belgique, on demande des communications constantes concernant la politique, l'état sanitaire, la navigation, le commerce, les changements dans les tarifs, règlements, procédés de la douane, même à l'état de projets.

En France, on connaît les bulletins séparés pour signaler la hausse ou la baisse d'articles intéressant le commerce français, le coût du fret, la récolte, de grandes ventes publiques, la grande exploitation tentée par l'industrie indigène, les découvertes industrielles. La Hollande a un programme analogue, relatif à l'outillage maritime, aux travaux publics, aux canaux, aux bourses, établissements de crédits, docks, magasins généraux, voies ferrées, etc.

C'est une énumération qui indique tout un ordre de faits sur lesquels le consul doit envoyer des renseignements, sans attendre le moment où il confectionne son rapport annuel ou semestriel. Il faut observer d'ailleurs que si les rapports annuels sont bien faits, les bulletins séparés se réduisent à un minimum. Comme règle générale, il est demandé des rapports annuels; la Belgique et la Hollande réclament des rapports semestriels, surtout en ce qui concerne les récoltes; l'Autriche, à côté des rapports annuels, des bulletins semestriels des pays hors d'Europe, et de courts bulletins mensuels de ses consulats en Europe.

Un point très délicat, c'est de savoir si un consul doit donner des informations aux particuliers sur la solvabilité, la moralité d'une maison de commerce. Si on l'y autorise, c'est une augmentation très considérable de travail, sans parler de la responsabilité morale et de toutes sortes d'inconvénients. Les consuls anglais, russes, danois, espagnols et suisses ne sont pas obligés de fournir ces informations à des particuliers; cela paraît même interdit aux consuls italiens. Les consuls de France doivent indiquer où et comment on peut obtenir le renseignement. Les consuls de Belgique, au contraire, sont obligés de donner le renseignement autant que possible, et en cas d'empêchement absolu, ils ont le droit de répondre négativement.

En Autriche, la pratique a varié. On a commencé par laisser le consul libre de communiquer des renseignements, à condition qu'il pût se les procurer d'une source compétente (Chambre de Commerce, par exemple). Aujourd'hui, le consul doit engager son correspondant à adresser au bureau d'information de Vienne, et doit répondre aux demandes qui lui sont faites par la Chambre de Commerce, l'Exportverein ou le Musée industriel.

Tant que le Canada ne sera pas représenté à l'étranger par des agents commerciaux, ses industriels et ses commerçants ne seront que très imparfaitement renseignés, quand ils le seront, sur les besoins et les ressources des autres pays.

La position de colonie anglaise tout en lui interdisant toute représentation diplomatique ne l'empêche nullement d'avoir des représentants commerciaux et la dépense qu'entraînerait cette représentation serait plus que couverte par les bénéfices que le pays en retirerait.

A PROPOS D'AGRICULTURE

Pour le jardin potager — Une plante fourragère extraordinaire — L'élevage des oies.

Je ferais remarquer à propos du jardin potager, qu'il est avantageux de cultiver certains semis dans la maison. La tomate, par exemple, se prête bien à la chose et l'on peut gagner ainsi dix à quinze jours d'avance, ce qui n'est pas à dédaigner. Voici comment je fais tous les ans : Vers la fin de mars, je sème dans une boîte remplie de terre de semence et remplie de terre, je place cette boîte dans le châssis le plus exposé au soleil. Les tomates lèvent au bout de sept à huit jours; quand les plants ont atteint deux ou trois pouces de hauteur, je les repique dans des pots remplis de terre; au bout de quelques jours, ces plants ont atteint une hauteur de cinq à six pouces, alors je fais un nouveau repiquage. Je me procure le plus grand nombre possible de vieilles boîtes de conserves; je perce deux ou trois trous dans le fond, je les remplis de terre et dans chacune, je transplante un pied de tomate. J'arrose et je cultive convenablement ces pieds de tomates jusqu'à transplantation finale en pleine terre, ce qui arrive ordinairement vers la fin de mai ou au commencement de juin. Dans les beaux jours de mai, je sors mes pieds de tomates pour les accoutumer à la température du dehors et les durcir. J'ai, de cette manière, de magnifiques plants de tomates tout aussi beaux que ceux que l'on obtient en faisant des couches chaudes.

Le céleri peut aussi se semer dans la maison; il est même avantageux de le faire, si l'on veut en manger en primeur. Voici comment j'opère : Je sème le céleri dans des pots remplis de terre, je le cultive convenablement, j'arrose fréquemment le semis avec de l'eau presque chaude, cela active la levée, car le céleri pousse de deux à trois semaines plus tôt que la terre.

Un autre moyen de cultiver le céleri, c'est de le semer dans des pots remplis de terre, de le cultiver convenablement, j'arrose fréquemment le semis avec de l'eau presque chaude, cela active la levée, car le céleri pousse de deux à trois semaines plus tôt que la terre.

La laitue peut aussi se semer dans la maison; pour celui qui ne peut se faire une couche chaude, c'est une avance considérable. L'on sème la laitue dans des boîtes semblables à celles que l'on prend pour les tomates et le céleri; l'on sème ordinairement dans la première semaine d'avril; au commencement de mai, aussitôt que la terre commence à dégeler, l'on repique en pleine terre, la laitue résiste très bien au froid et les plants de laitue ainsi transportés, auront une avance de quinze jours au moins, sur ceux que l'on sème au printemps dans le jardin potager.

Cultivateurs, nous vous disions l'autre jour, que vous deviez nécessairement faire vos calculs d'avance afin de profiter pleinement des biens de toutes sortes que la saison nouvelle vous apportera.

Dans ces projets, avez-vous mis en tête le jardin potager? Vous n'ignorez pas que, tout compte fait, le jardin potager et fruitier est le coin de terre de votre ferme qui rapporte le plus. Vous êtes économes, n'est-ce pas? Vous n'êtes pas sans avoir noté que le jardin potager est le meilleur moyen que vous ayez pour faire des économies. Vous êtes bons pères de famille, vous aimez, nous en sommes certains, votre femme et vos enfants; dans ce cas, éloignez par le jardin potager, les maladies sans nombre qui menacent ceux qui vous sont chers; le jardin potager est le meilleur médecin que vous puissiez avoir.

N'hésitez donc pas, faites - vous, dès ce printemps un jardin, si ce n'est déjà fait, et remplissez-le de petites fleurs et de légumes de toutes sortes.

Connaissez-vous la "sacaline"? C'est une nouvelle plante fourragère dont les journaux d'agriculture disent assez de bien. Cette plante est très rustique, elle pousse dans tous les terrains, elle se fait à tous les temps.

Une fois installée, il n'est plus besoin d'y toucher, et elle peut donner de 20 à 40 tonnes de fourrage à l'arpent. Voici ce qu'en dit un journal d'agriculture autrichien :

Cette nouvelle plante fourragère peut endurer les plus grands froids comme les plus grandes chaleurs; elle pousse aussi bien dans un terrain très humide que dans un terrain très sec, dans le plus mauvais sol, elle ne craint ni le froid ni le chaud; elle n'a besoin ni de culture ni d'engrais; ses feuilles et ses tiges, sont sèches, sont vertes, offrent une excellente nourriture pour le bétail, son rendement est énorme, on peut la couper trois ou quatre fois par année.

Comment l'introduction de cette plante est-elle toute récente dans le pays, il est difficile de l'apprecier à sa juste valeur. Il est probable que cette plante peut être utile dans les terrains très secs où il ne pousse presque rien. Mais comme elle n'a pas de roses sans épines, si l'on en croit tout ce que l'on dit de cette plante extraordinaire, il y a certains désavantages à répandre trop cette plante. Une fois maitresse du sol, elle résiste à tout le feu et ne peut être détruite. "J'y suis, j'y reste", semble dire sa devise. Là où pousse la sacaline, il ne pousse plus autre chose. Par conséquent, il ne serait pas prudent de semer de la sacaline où l'on voudrait plus tard récolter des céréales ou des légumes. Dans ce cas, on pourrait l'employer dans les endroits arides de la ferme, où il ne pousse rien de bon. Ce serait autant de fourrage pour les vaches laitières.

Comment choisir les oeufs destinés à l'incubation, convalson? — Tout le monde sait que les oeufs destinés à l'incubation doivent être choisis avec soin, car ils sont le point de départ de la vie. On doit choisir des oeufs qui sont bien développés, qui ont une coque épaisse et qui sont exempts de taches.

On doit aussi choisir des oeufs qui sont bien développés, qui ont une coque épaisse et qui sont exempts de taches. On doit aussi choisir des oeufs qui sont bien développés, qui ont une coque épaisse et qui sont exempts de taches.

On doit aussi choisir des oeufs qui sont bien développés, qui ont une coque épaisse et qui sont exempts de taches. On doit aussi choisir des oeufs qui sont bien développés, qui ont une coque épaisse et qui sont exempts de taches.

On doit aussi choisir des oeufs qui sont bien développés, qui ont une coque épaisse et qui sont exempts de taches. On doit aussi choisir des oeufs qui sont bien développés, qui ont une coque épaisse et qui sont exempts de taches.

alors l'oeuf que vous voulez faire couvrir, entre le pouce et l'index, le gros bout en dedans de la main et exposez-le à une lumière vive; vous verrez alors facilement l'espace vide, si ce dernier est petit, c'est que l'oeuf est frais, s'il est grand ou s'il y a en sa partie tout, l'oeuf n'est pas frais et ne vaut rien pour l'incubation.

Au bout de cinq à six jours il est facile de voir si l'oeuf est fécondé ou non; miroir: si vous y voyez dans le centre un point noir, l'oeuf est bon. Ce point noir est la tête et les yeux du poulet en formation; au bout de deux semaines, on ne peut plus voir à travers un oeuf dans lequel il y a un poulet. Les oeufs qui paraissent comme des oeufs frais, c'est-à-dire à travers lesquels on peut voir ne sont pas fécondés, on peut les enlever du nid sans crainte.

Puisque nous parlons de la convalson, il est important de rappeler aux cultivateurs que les nids destinés aux couveuses doivent être exempts de vermine. Les poux compromettent très souvent le succès de la couvée, dégoûtent les couveuses, font périr les poussins. Il faut répandre du soufre en poudre ou autre insecticide dans les nids une ou deux fois pendant l'époque de l'incubation.

PARLEMENT-MODELE

L'immigration des orphelins étrangers

Amendement à l'acte du Manitoba de 1870

Si l'on a eu, mercredi, séance intéressante du Parlement-Modèle. Un public nombreux s'y était rendu, mais peu de députés étaient à leurs sièges. A peine y avait-il quorum. L'absence des députés était due au fait que les étudiants de toutes les facultés de l'Université Laval avaient décidé de se rendre en corps au concert de M. Achille Fortier, à l'Opéra français. Il ne faut pas les en blâmer; car ils sont allés applaudir au talent d'un artiste canadien-français qui n'en est pas à compter ses succès.

A la prochaine séance du Parlement les députés seront à leur poste et il y aura discussion intéressante sur plusieurs questions.

Voici les procès de la séance de vendredi. Interpellations. Le gouvernement a-t-il été informé d'un comité de citoyens et à organiser une exposition universelle qui devra se tenir à Montréal en 1896?

Si le gouvernement a eu telle information, a-t-il l'intention d'accorder une subvention à cette exposition? Le gouvernement se propose-t-il de nommer un commissaire spécial qui sera chargé de le représenter dans le comité exécutif de la dite exposition?

A la première question : Le gouvernement n'a pas été informé officiellement de la chose.

Aux autres questions : Le gouvernement fera connaître sa politique sur ce sujet en temps opportun.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder un subside en terres ou en argent à la compagnie du chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur?

Réponse par le premier ministre : Oui.

Le gouvernement se propose-t-il d'accorder une subvention à une ligne directe de steamers transatlantiques entre la France et le Canada, afin de donner plus d'efficacité au traité franco-canadien.

Réponse.—Oui.

Le gouvernement pourrait-il nous dire quelle est l'augmentation des dépenses occasionnées par la création du département de l'intérieur?

Réponse.—Le gouvernement répondra à cette question quand l'exposé budgétaire sera fait.

Les projets de loi suivants sont ensuite présentés et sont lus une première fois.

M. Côté, de London — Loi intitulée : Acte rendant l'enseignement obligatoire.

M. Côté, de London — Loi intitulée : Acte rendant l'enseignement obligatoire.

M. Pelland — Loi intitulée : Acte révoquant la loi constituant en corporation l'Association oragiste de l'Amérique du Nord.

Un débat très intéressant s'élève ensuite sur un projet de loi du chef de l'opposition à l'effet de prohiber l'immigration des orphelins étrangers.

Prenant part à la discussion M. McCaffrey, Pelland, Gaudet, Tasche, Saurier, Saurier, Saurier.

M. Fred Gélinas propose l'ajournement du débat.

Celui-ci sera continué à la prochaine séance, et le public aura l'occasion d'entendre discuter avec beaucoup de talent cette importante question dont les journaux sont actuellement saisis.

Un projet de loi du chef de l'opposition à l'effet de modifier l'acte du Manitoba de 1870, est ensuite adopté.

Ce bill a pour effet de rendre plus directe et plus formelle l'obligation pour le parlement fédéral de prendre l'initiative d'une législation législative, au cas où la législature de Manitoba refuse de passer une loi.

Après avoir été repus par le gouverneur général en conseil, toute loi de nature à léser les droits et privilèges de la minorité catholique ou protestante en matière d'éducation.

La chambre s'est ensuite ajournée à 11 heures.

BOISSEAU FRERES

D'ETONNEMENT EN ETONNEMENT DE SURPRISE EN SURPRISE

Grande foule — Ventes surprenantes — Chaque article une cause d'économie — Tels sont les faits typiques de notre commerce

OREPONS

Crépons ici! Crépons là! Crépons partout! Mais nulle part aussi complets en assortiment que chez nous.

Crépon pure laine, 42 pouces de largeur..... 29c
Crépon pure laine, 44 pouces de largeur..... 49c
Crépon pure laine, 44 pouces de largeur..... 58c
Crépon pure laine, 46 pouces de largeur..... 75c

SERGES FRANÇAISES

Serge Française, pure laine, 44 pouces de largeur..... 39c
Serge Française, pure laine, 44 pouces de largeur..... 43c
Serge Française, pure laine, 44 pouces de largeur..... 49c

DRAPS A COSTUMES FANTAISIE

Draps à Costume de fantaisie, pure laine, 46 pouces..... 68c
Draps à Costume de fantaisie, pure laine, 46 pouces..... 79c

Collerettes et Jaquettes pour Dames

Nous prions les dames de venir voir notre collection des Nouveautés de la saison — en Collerettes et Jaquettes — à des prix particulièrement différents de partout ailleurs.

BLOUSES POUR DAMES

Ici — le plus grand assortiment et les prix les plus bas que partout ailleurs — un chaos de Nouveautés.

TAPIS ET RUGS

Allez dans tous les magasins de Montréal et vous ne trouverez pas de meilleur assortiment qu'ici. Allez dans tous les magasins de Montréal et vous vous assurerez que nos prix sont les plus bas de la ville. Nous possédons les plus nouvelles dispositions pour le printemps, toutes les meilleures couleurs, la plus grande variété imaginable.

TWEEDS ET DRAPS

Essayez notre nouveau tailleur, nous vous le conseillons. Il vous donnera la plus entière satisfaction.

LE BAZAR

BOISSEAU - FRERES

Coin des rues St-Laurent, Ste-Catherine et St-Charles-Borromeo

FLANELLETTES

2500 pièces de Flanellettes à Costumes, Haute Nouveauté, valant partout 15 cts et

Détaillées à 6c la Vge

CHEZ

Dupuis Freres

120-6

LA REVUE BLEUE

ON DEMANDE Au bureau de LA REVUE BLEUE

TROIS JEUNES FILLES

DE BONNE EDUCATION

S'adresser, dans la matinée, au bureau de LA REVUE, 97 rue St-Jacques (banque du peuple), bureau 44.

123-5

PEINTURE A PLANCHER

SECHE EN SIX HEURES

PEINTURE MELANGEE PRETE ISLAND CITY

En démanches pour travail du dedans et du dehors. La plus pure fabrication. KALSOINE — pour murs et plafonds — 12 TEINTES

Seche aussi dur que la peinture à l'huile.

P. D. DODS & CIE, Propriétaires.

Ateliers de Peintures et Vernis Island City 188 ET 190 RUE MCGILL 123-1

ANNONCE IMPORTANTE

DE

John Murphy & Cie

POUR LE

PRINTEMPS

-- 1895 --

Pour la saison qui s'ouvre, nous avons importé un très joli choix de NOUVEAUTES EUROPEENNES que nous offrons à des avantages exceptionnels.

POUR BLOUSES

Soles Brochées, Soles Rayées, Soles Rayées brochées, Trous soies et laine, Mousseline fantaisie, Batiste française, Toiles des Indes.

Soles Nuancées, Soles Crépees, Soles Carreaux, Mousseline suisse, Batiste de fil, Percales françaises, Guillaumes de soie.

Soles Bengali, Soles Zurich, Soles gros grain, Toile française, Soles moirées.

Tweeds écossais, Serges bleu marin, Cloutiers noirs, Draps Melton.

Cravattes soie et laine, Serges dans toutes les largeurs, Costumes de Paris, Indiennes et Guillaumes, Batistes et Mousseline, Percales et "Ducking", etc.

JOHN MURPHY & CIE

2343 Rue Ste-Catherine
Coin de la rue Metcalfe.
Téléphone 3333.

Conditions, un seul prix pour tous et argent comptant.

AVEC \$50.00

Vous pouvez acheter

1 beau set de salon couvert en peluche
1 beau set de chambre à coucher de 7 morceaux

1 bon matelas en laine
1 bon spring-bed
30 verges de prélat angla
6 chaises de salle à diner
1 joli sideboard en bois franc
4 chaises de cuisine

Cela vous prouve que nous vendons à très bon marché

FORTIER & CIE

148 ST-LAURENT 121-2

Compagnie Manufacturière

CHANTELOUP

Fondeurs en Fer et en Cuivre

Ouvrages d'Architecture en Fer, Polissage du Cuivre, Cloches d'Eglises, Ornements d'Eglises, Carillons.

CUivre et FER BLANC

Ecrire pour Estimations, 587 à 593 Rue Crayg, MONTREAL.

121-5

EAU de VITTEL

(VOSGES)

GRANDE SOURCE, SOURCE SALÉE

Souveraines dans la Goutte, la Gravelle, le Diabète, les Coliques Hépatiques, Constipation.

En dépôt chez tous les pharmaciens et chez

And. Brisset & Fils

Sous Dépôtaires, 21, 23 et 25 Rue Gosford

121-1

PRIX : \$1 et \$1.25

115-4

Couvertures

Confer vos travaux de couvertures en étoffe galvanisée à raison de 35.00 par carreau avec garantie de 10 ans, ainsi que vos réparations qui seront exécutées avec promptitude et qui ne laisseront jamais à désirer, à la maison.

GEO. W. REED

783 et 785 RUE CRAIG 60-12411-120

DERNIERE SEMAINE

De la confection et du pose des tapis gratuits

LA QUALITE, LA QUANTITE, LES PRIX, LES CONDITIONS

Pas Meilleurs Nulle Part.

Pourquoi ne pas choisir vos tapis maintenant, payer une partie comptant et la balance par mensualités? Pourqu'il n'achetez pas vos tapis maintenant, payer une partie comptant et la balance par mensualités? Pourqu'il n'achetez pas vos tapis maintenant, payer une partie comptant et la balance par mensualités?

Nous avons maintenant des nouveaux Carpets de 12 et 14 yds en 24 yds sans doute un choix. Ne tardez pas trop longtemps car le printemps arrive, et nous sommes prêts à le recevoir avec plaisir et qu'il faut de meubles et d'articles de ménage.

The American Winger Co

SUCCESSORS DE LA Metropolitan Manufacturing Co.

1678 et 1680 rue Notre-Dame
T. A. EMMA, gérant. 126-120

ARGENT A PRETER

Sur première hypothèque au plus bas taux d'intérêt. Aucune commission ne sera chargée en s'adressant directement à

LOUIS ALLARD, 173-Jno 583 rue St-Denis, MONTREAL.

ARGENT A PRETER

Créances achetées à 50 cts p. 100. L. BELANGER - Notaire 68 RUE ST-JACQUES et 116 RUE VICTORIA 147-143

ARGENT A PRETER

Sur première hypothèque à la ville et à la campagne au plus bas taux d'intérêt sans commission, en s'adressant à

DANS LE MONDE POLITIQUE

L'hon. Thomas McGreevy peut-il être candidat ?

La population de Terrebonne opposée à la Confédération

M. Evanturel et les Canadiens-français de Toronto

M. Lebaron, toujours candidat à Sherbrooke

L'HON. THOMAS MCGREEVY PEUT-IL ÊTRE CANDIDAT

Le "Chronicle", de Québec, se demande si l'hon. Thomas McGreevy peut être candidat dans Québec-Ouest, après avoir été expulsé de la chambre des communes.

Un ami de l'ancien député "Télégraphe", a découvert que le gouvernement avait trouvé un moyen d'empêcher M. McGreevy d'être candidat. Il paraît qu'il a donné instruction à l'officier rapporteur de refuser au dernier instant le bulletin de présentation de M. McGreevy, sous prétexte que son expulsion de la chambre le désqualifie pour toute la durée du présent parlement.

Si cela était, l'ancien député pourrait difficilement être mis en nomination.

LA POPULATION DE TERREBONNE VEUT-ELLE LA CONFÉDÉRATION

Une dépêche de St-Jean de Terrebonne en date du 28 mars, annonce que la population de l'île est entièrement hostile à l'idée d'entrer dans la confédération.

Le départ des délégués chargés d'aller conférer avec le gouvernement canadien sur l'entrée de l'île dans la confédération a donné lieu à une scène sans précédent à St-Jean. Toute la population de la ville, hommes, femmes et enfants au nombre d'environ 8,000 s'est massée sur les quais pour huer les délégués. Le drapeau national flottait partout couvert de crêpe.

Les fanfares jouaient la marche des morts. On a lu ces inscriptions : "Pas d'alliance avec le Canada." "Nous voulons l'annexion aux États-Unis." Les délégués sont restés cachés dans leurs cabines jusqu'au départ du steamer.

M. EVANTUREL ET LES CANADIENS-FRANÇAIS DE TORONTO

M. Evanturel, député de Prescott à la législature d'Ontario, a donné dimanche dernier, dans l'église St-Jacques de Toronto, une conférence devant la population canadienne-française de la ville qui s'y était réunie.

La congrégation française de Toronto est sous la direction de R. P. Lamarche.

M. Evanturel a parlé de la mission de la race française sur ce continent. Il a beaucoup commenté la grâce de l'archevêque Walsh, qui se fit représenter au sacre de Mgr Langevin par le curé de la petite paroisse française de Toronto.

En ces temps de crise religieuse et sociale, le fait de faire reconnaître l'union par un prêtre canadien-français au sacre d'un évêque de même nationalité au Manitoba, est plus qu'un détail ordinaire. L'archevêque de Toronto a voulu donner un éclatant témoignage de sympathie aux Canadiens-français de la base, et à la province de Québec.

Le fait est d'autant plus à noter qu'il est de rare occurrence.

La réunion était sous les auspices de la société St-Joseph, et le Père Lamarche, au nom de sa congrégation, a félicité le conférencier sur le succès qu'il venait de remporter.

Par les cérémonies et la musique de l'église, puis par la conférence après vêpres, on se serait cru en plein quartier français de Québec ou de Montréal.

M. LEBARON TOUJOURS CANDIDAT À SHERBROOKE

M. Lebaron a déclaré hier qu'il n'avait pas renoncé à se présenter contre l'honorable M. Ives, aux prochaines élections fédérales. Maintenant que la session est convoquée, il ira passer quelques semaines dans le sud ; il le reviendra à temps, dit-il, pour être à son poste, le jour de la dissolution du parlement.

L'HONORABLE M. LAURIER RE-TABLI TOUT À FAIT

Un ami nous a communiqué une lettre qui vient de recevoir de l'honorable M. Laurier. Le chef libéral dit qu'il est tout à fait rétabli.

VÉTÉRINAIRES

Les étudiants vétérinaires qui ont subi avec succès leurs examens finaux recevront leurs diplômes cet après-midi. La réunion a lieu à trois heures, à la salle Molson. Tous les candidats heureux seront revêtus de leur toge. Les gradués sont au nombre de onze cette année. Plusieurs personnes importantes assisteront à cette joyeuse démonstration. Citons les docteurs M. Dr. McEachern, doyen de la faculté ; M. William Dawson et l'honorable M. Louis Beaudouin, commissaire de l'agriculture, qui assisteront à la cérémonie. M. Joly de Lotbinière devait assister à la réunion, mais des affaires majeures l'en empêchent. Il a envoyé une lettre de regret.

CAPTURE D'UN MEURTREUR

Un nommé John Robinson, recherché depuis le mois de novembre 1893 par la police de W. Lehoucq, de l'Ontario, pour complicité dans l'assassinat de Barney Reich, vient d'être arrêté à New-York. Traduit devant le tribunal de police d'Essex Market, Robinson a été reconnu en attendant l'accomplissement des formalités nécessaires pour son renvoi à Wilkesbarre.

Important à voir

Grande ouverture de modes, mardi, le 2 avril, aux deux magasins de Mlle V. Patenaude, No 1065 rue Notre-Dame et 125 rue St-Laurent. 121-2

Union Catholique

Il y aura séance dimanche, à 24 hrs p.m. Sujet : Les manœuvres électorales et la justice. Conférencier : Rév. Père Hamon, S.J.

Voulez-vous acheter un aménagement de salon ? Venez nous voir. Nous défrayons qui que ce soit pour argent comptant.

Fortier et Cie, 148 rue St-Laurent, 121-1

\$1,000 de défi

L'homme le plus grand de l'Amérique est maintenant employé comme policier à notre magasin. Devinez sa hauteur et son autre... Vous pouvez être sûr que ce n'est pas un mensonge. Venez nous voir, 37 1/2, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 231, 233, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 297, 299, 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 383, 385, 387, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 437, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 1081, 1083, 1085, 1087, 1089, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1101, 1103, 1105, 1107, 1109, 1111, 1113, 1115, 1117, 1119, 1121, 1123, 1125, 1127, 1129, 1131, 1133, 1135, 1137, 1139, 1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1161, 1163, 1165, 1167, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1199, 1201, 1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415, 1417, 1419, 1421, 1423, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433, 1435, 1437, 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455, 1457, 1459, 1461, 1463, 1465, 1467, 1469, 1471, 1473, 1475, 1477, 1479, 1481, 1483, 1485, 1487, 1489, 1491, 1493, 1495, 1497, 1499, 1501, 1503, 1505, 1507, 1509, 1511, 1513, 1515, 1517, 1519, 1521, 1523, 1525, 1527, 1529, 1531, 1533, 1535, 1537, 1539, 1541, 1543, 1545, 1547, 1549, 1551, 1553, 1555, 1557, 1559, 1561, 1563, 1565, 1567, 1569, 1571, 1573, 1575, 1577, 1579, 1581, 1583, 1585, 1587, 1589, 1591, 1593, 1595, 1597, 1599, 1601, 1603, 1605, 1607, 1609, 1611, 1613, 1615, 1617, 1619, 1621, 1623, 1625, 1627, 1629, 1631, 1633, 1635, 1637, 1639, 1641, 1643, 1645, 1647, 1649, 1651, 1653, 1655, 1657, 1659, 1661, 1663, 1665, 1667, 1669, 1671, 1673, 1675, 1677, 1679, 1681, 1683, 1685, 1687, 1689, 1691, 1693, 1695, 1697, 1699, 1701, 1703, 1705, 1707, 1709, 1711, 1713, 1715, 1717, 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735, 1737, 1739, 1741, 1743, 1745, 1747, 1749, 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1795, 1797, 1799, 1801, 1803, 1805, 1807, 1809, 1811, 1813, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1865, 1867, 1869, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943, 1945, 1947, 1949, 1951, 1953, 1955, 1957, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967, 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031, 2033, 2035, 2037, 2039, 2041, 2043, 2045, 2047, 2049, 2051, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2071, 2073, 2075, 2077, 2079, 2081, 2083, 2085, 2087, 2089, 2091, 2093, 2095, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2117, 2119, 2121, 2123, 2125, 2127, 2129, 2131, 2133, 2135, 2137, 2139, 2141, 2143, 2145, 2147, 2149, 2151, 2153, 2155, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2167, 2169, 2171, 2173, 2175, 2177, 2179, 2181, 2183, 2185, 2187, 2189, 2191, 2193, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2207, 2209, 2211, 2213, 2215, 2217, 2219, 2221, 2223, 2225, 2227, 2229, 2231, 2233, 2235, 2237, 2239, 2241, 2243, 2245, 2247, 2249, 2251, 2253, 2255, 2257, 2259, 2261, 2263, 2265, 2267, 2269, 2271, 2273, 2275, 2277, 2279, 2281, 2283, 2285, 2287, 2289, 2291, 2293, 2295, 2297, 2299, 2301, 2303, 2305, 2307, 2309, 2311, 2313, 2315, 2317, 2319, 2321, 2323, 2325, 2327, 2329, 2331, 2333, 2335, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345, 2347, 2349, 2351, 2353, 2355, 2357, 2359, 2361, 2363, 2365, 2367, 2369, 2371, 2373, 2375, 2377, 2379, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2399, 2401, 2403, 2405, 2407, 2409, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, 2429, 2431, 2433, 2435, 2437, 2439, 2441, 2443, 2445, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2457, 2459, 2461, 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483, 2485, 2487, 2489, 2491, 2493, 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515, 2517, 2519, 2521, 2523, 2525, 2527, 2529, 2531, 2533, 2535, 2537, 2539, 2541, 2543, 2545, 2547, 2549, 2551, 2553, 2555, 2557, 2559, 2561, 2563, 2565, 2567, 2569, 2571, 2573, 2575, 2577, 2579, 2581, 2583, 2585, 2587, 2589, 2591, 2593, 2595, 2597, 2599, 2601, 2603, 2605, 2607, 2609, 2611, 2613, 2615, 2617, 2619, 2621, 2623, 2625, 2627, 2629, 2631, 2633, 2635, 2637, 2639, 2641, 2643, 2645, 2647, 2649, 2651, 2653, 2655, 2657, 2659, 2661, 2663, 2665, 2667, 2669, 2671, 2673, 2675, 2677, 2679, 2681, 2683, 2685, 2687, 2689, 2691, 2693, 2695, 2697, 2699, 2701, 2703, 2705, 2707, 2709, 2711, 2713, 2715, 2717, 2719, 2721, 2723, 2725, 2727, 2729, 2731, 2733, 2735, 2737, 2739, 2741, 2743, 2745, 2747, 2749, 2751, 2753, 2755, 2757, 2759, 2761, 2763, 2765, 2767, 2769, 2771, 2773, 2775, 2777, 2779, 2781, 2783, 2785, 2787, 2789, 2791, 2793, 2795, 2797, 2799, 2801, 2803, 2805, 2807, 2809, 2811, 2813, 2815, 2817, 2819, 2821, 2823, 2825, 2827, 2829, 2831, 2833, 2835, 2837, 2839, 2841, 2843, 2845, 2847, 2849, 2851, 2853, 2855, 2857, 2859, 2861, 2863, 2865, 2867, 2869, 2871, 2873, 2875, 2877, 2879, 2881, 2883, 2885, 2887, 2889, 2891, 2893, 2895, 2897, 2899, 2901, 2903, 2905, 2907, 2909, 2911, 2913, 2915, 2917, 2919, 2921, 2923, 2925, 2927, 2929, 2931, 2933, 2935, 2937, 2939, 2941, 2943, 2945, 2947, 2949, 2951, 2953, 2955, 2957, 2959, 2961, 2963, 2965, 2967, 2969, 2971, 2973, 2975, 2977, 2979, 2981, 2983, 2985, 2987, 2989, 2991, 2993, 2995, 2997, 2999, 3001, 3003, 3005, 3007, 3009, 3011, 3013, 3015, 3017, 3019, 3021, 3023, 3025, 3027, 3029, 3031, 3033, 3035, 3037, 3039, 3041, 3043, 3045, 3047, 3049, 3051, 3053, 3055, 3057, 3059, 3061, 3063, 3065, 3067, 3069, 3071, 3073, 3075, 3077, 3079, 3081, 3083, 3085, 3087, 3089, 3091, 3093, 3095, 3097, 3099, 3101, 3103, 3105, 3107, 3109, 3111, 3113, 3115, 3117, 3119, 3121, 3123, 3125, 3127, 3129, 3131, 3133, 3135, 3137, 3139, 3141, 3143, 3145, 3147, 3149, 3151, 3153, 3155, 3157, 3159, 3161, 3163, 3165, 3167, 3169, 3171, 3173, 3175, 3177, 3179, 3181, 3183, 3185, 3187, 3189, 3191, 3193, 3195, 3197, 3199, 3201, 3203, 3205, 3207, 3209, 3211, 3213, 3215, 3217, 3219, 3221, 3223, 3225, 3227, 3229, 3231, 3233, 3235, 3237, 3239, 3241, 3243, 3245, 3247, 3249, 3251, 3253, 3255, 3257, 3259, 3261, 3263, 3265, 3267, 3269, 3271, 3273, 3275, 3277, 3279, 3281, 3283, 3285, 3287, 3289, 3291, 3293, 3295, 3297, 3299, 3301, 3303, 3305, 3307, 3309, 3311, 3313, 3315, 3317, 3319, 3321, 3323, 3325, 3327, 3329, 3331, 3333, 3335, 3337, 3339, 3341, 3343, 3345, 3347, 3349, 3351, 3353, 3355, 3357, 3359, 3361, 3363, 3365, 3367, 3369, 3371, 3373, 3375, 3377, 3379, 3381, 3383, 3385, 3387, 3389, 3391, 3393, 3395, 3397, 3399, 3401, 3403, 3405, 3407, 3409, 3411, 3413, 3415, 3417, 3419, 3421, 3423, 3425, 3427, 3429, 3431, 3433, 3435, 3437, 3439, 3441, 3443, 3445, 3447, 3449, 3451,

L'ENQUETE SUR LA POLICE

Elle se terminera en queue de poisson le 1er avril

La commission d'enquête sur la police a siégé, hier après-midi, à quatre heures, sous la présidence de l'échevin Rainville. Les échevins Préfontaine, Brunet, Robert, McBrice et Farwell étaient présents ainsi que M. Bisailon, avocat de la police.

Après lecture du rapport de la dernière assemblée, M. le président demanda si quelqu'un des membres de la commission ou M. Bisailon à quelque chose à suggérer. Tous répondirent que non. L'échevin Brunet demanda alors qu'un sous-comité soit nommé pour étudier la preuve déjà faite et la conclure dans un rapport qui sera soumis à la commission. M. Bisailon dit qu'il lui paraissait évident que l'enquête devrait avoir lieu. S'il l'eût eu il aurait fait entendre les détectives Trempe et Armand qui ont été injustement accusés d'arrêter le cours de l'enquête.

L'échevin Rainville répondit qu'à la dernière séance quelques témoins de M. Greenshield ont été refusés parce que l'enquête avait été déclarée close. Il demanda donc que M. Greenshield soit invité à amener ses témoins de même que M. Bisailon, à une assemblée qui aura lieu lundi prochain à 4 heures. Cette séance sera probablement la dernière. De sorte que l'enquête sur la police se terminera le jour même où tant de gens font courir le poisson d'été. Qui aurait cru que les liques auraient pu avoir un pareil sort ?

LE TRAITE FRANCO-Canadien

La clause litigieuse

Ottawa, 29 — Il est probable que les ratifications du traité franco-canadien seront envoyées prochainement à Paris entre les plénipotentiaires anglais et français. Le traité sera promulgué par le gouvernement fédéral aussitôt que cette formalité aura été accomplie. Le détail est de ce qu'il s'est soulevé une certaine incertitude sur l'interprétation du traité, et surtout de la clause qui assure à la France le traitement de la nation la plus favorisée. On a cru, en certains quartiers, que cette stipulation obligeait le Canada à admettre les produits français aux mêmes termes que les produits australiens, s'il survenait un arrangement commercial entre les colonies.

La clause en question se lit comme suit : "Tout avantage commercial sera accordé par le Canada à un Etat tiers, notamment en matière de tarif, sera de plein droit étendu à la France, à l'Algérie et à ses colonies."

Il a été décidé que les mots "à ses colonies" ne s'appliquent pas à une colonie anglaise, toutes les colonies faisant partie d'un même Etat ; l'empire britannique. Cette interprétation était celle que sir John Thompson et ses collègues donnaient au traité.

SUICIDE DANS UN HOTEL

Un nommé George Ferguson, âgé de soixante ans et qui a été employé pendant de nombreuses années comme infirmier à l'hôpital Roosevelt, à New-York, s'est donné la mort dans un hôtel de Bowery en se brûlant la cervelle. On ignore quels peuvent être les motifs qui ont poussé Ferguson à cet acte de désespoir.

LE FEU AU PENSIONNAT

Un incendie a éclaté vers sept heures et demie du matin dans le grand pensionnat de jeunes filles de Chambersburg, Pennsylvanie, connu sous le nom de Female College. Toutefois il n'y a eu ni panique, ni accident de personnes, et le feu a été assez promptement éteint. Néanmoins les pertes matérielles sont évaluées à \$6,000.

CERCLE VILLE-MARIE

Ce soir, il y aura séance au cercle Ville-Marie, sous la présidence d'honneur de M. Paul Willard. Le conférencier sera M. Edouard Surveyl, étudiant en droit. Il traitera un sujet actuel : "La parodie en France, en 1894." Il y aura aussi monologues et pièces de chant.

L'INCENDIE DE CHAPELLE

Québec, 29.—L'incendie de l'édifice qui a failli périr lors de l'incendie de la maison à Chapelle, dans lequel ses enfants ont été brûlés vifs, est arrivé ici hier. Il souffre beaucoup de ses brûlures et on a dû le transporter à l'hôpital.

Ici

Notre importation de par-dessus impénétrables pour dames et messieurs est des mieux réussies, patrons magnifiques, qualité insurpassable. Vendus à des conditions favorables.

CHES. DESJARDINS et CIE,
121-1137 rue Ste-Catherine.

—Pour rendre aux enfants le sommeil calme, naturel et faciliter la dentition, nous ne saurions trop recommander le "Sirop Calmant du Dr F. J. Demers." Dépôt, 1137 rue St-Laurent. 282-11

\$100,000 par an
\$1,000,000 en dix ans

C'est au moins le montant que les propriétaires fonciers franco-canadiens de cette ville peuvent mériter. Les propriétaires franco-canadiens déboursent au moins \$250,000 par an pour l'assurance de leurs bâtiments, une réduction par conséquent de 40 p. c. dans les taux d'assurance leur laisserait en main au moins \$100,000 par an ; \$1,000,000 en dix ans. Or, la Cie d'assurance Mutuelle de Montréal, No 9 Côte-St-Lambert, fait cette réduction de 40 p. c. dans les taux ; donc, en donnant l'assurance de leurs bâtiments à cette Cie, les propriétaires fonciers franco-canadiens de cette cité peuvent mériter \$100,000 par an ; \$1,000,000 en dix ans. 119-11

Comment guérir les cors et les verrues

Y a-t-il rien de plus souffrant et de plus ennuyant qu'un cor, rien de plus laid qu'une verrue ? Le riche comme le pauvre, nul n'en est exempt. Une seule bouteille du célèbre et infallible Wright's Corn and Wart Cure vous débarrassera de ces cors et de ces verrues. Essayez-le. 25 cts la boîte, chez tous les pharmaciens. 63-jno

A. S. Brosseau, L. D. S.
Chirurgien-dentiste, 7 rue Saint-Laurent. Extraction des dents sans douleur. Dents posées sans peine. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. 131-jno

Réduction dans les prix, la GOMME DE GILSON pour le mal de dents, 10c, dans toutes les pharmacies.

MORT AUX CATHOLIQUES

L'association protestante américaine partie en guerre

Des discours violents dans plusieurs villes

Le catholicisme, voilà l'ennemi !

Boston, Mass., 29.—Nombre d'assemblées extraordinaires ont eu lieu hier soir dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre sous les auspices de la A. P. A. Partout on a protesté contre l'intervention de l'Eglise catholique romaine dans les questions de politique. Les orateurs étaient presque tous des ministres de différentes dénominations protestantes. C'est à Boston que l'assemblée était la plus nombreuse. Les membres de la branche 200, G. A. H. se sont rendus à la réunion en uniforme et les porte-drapeaux ont pris des sièges sur l'estrade. M. Morse, membre du congrès, a été le premier orateur. Il s'est élevé contre l'immigration qui nous apporte en Amérique certaines populations inconscientes de ce qui fait la force de la République américaine. "La constitution, dit-il, est en péril. Il faut la défendre. La liberté nait toujours d'une éternelle vigilance."

D'autres harangues de ce genre ont été prononcées par le Dr Samuel F. Smith, Mme Livermore. L'assemblée entonna ensuite "L'Hymne de bataille de la République". De Mme Howe, qui prononça un discours.

Les membres de la G. A. R. déplorèrent alors les couleurs nationales et la foule a applaudi à outrance. Le maire Callahan ajouta quelques paroles et la foule se dispersa.

A Malden, le Rév. Francis Perry a dénoncé les écoles séparées. L'an dernier, dit-il, plus de \$400,000 ont été versés entre les mains d'une secte qui donne sa première allégeance à un potentat étranger.

Des assemblées du même genre ont aussi eu lieu à Chelsea, Newton, Dedham, Pittsfield. A ce dernier endroit, le prof. John A. Lausing a dit que les dangers actuels viennent de ce que les grandes villes américaines sont gouvernées par des catholiques "Catholique Bosses". L'orateur a vertement dénoncé Mar Sattoli qu'il appelle "Le Pape américain."

A Haverhill, Mass., une foule nombreuse s'est aussi portée à l'Académie de Musique pour entendre les orateurs de la A. P. A. Au cours de ses remarques le Rév. Justin D. Fulton s'est écrié : "Le Romanisme, c'est l'incarnation du diable, c'est le paganisme ressuscité". Faites disparaître tous les érudits et les débauchés de liqueurs et il sera éradiqué.

A Portsmouth, N. H., et à Taunton des harangues de ce genre ont été prononcées. "Il faut écraser le Romanisme et les écoles séparées, tel a été le thème des discours."

A Lowell, un discours échevelé a été fait par le Rév. T. B. Johnson. "Le démon des démons, s'est écrié l'orateur, c'est le confessionnal. Nombre de crimes prennent leur origine. Ceci ne devrait pas exister dans un pays de liberté."

Enfin, à Providence, R. I., le Rév. Geo. A. Crawford a prôné le suffrage des femmes, la prohibition et l'assimilation de toutes les races en Amérique. "Pour en arriver là il faudrait, dit-il, écraser les catholiques dont l'influence néfaste se fait sentir jusque dans nos cours de justice."

Tels ont été les discours de ces amis de la paix, de la concorde et de la liberté.

SINGULIERS EFFETS DE LA Foudre

Le premier orage de l'année qui vient de s'abattre sur le comté de Monroe, Alabama, y a causé un terrible et dramatique accident. Un fermier du nom de Jephtha Williams, était assis avec sa femme et ses quatre enfants devant le feu, lorsque la foudre est tombée dans la cheminée. Un des fils de Williams, âgé de dix ans, a été tué et a eu tous ses vêtements déchirés et arrachés. Mme Williams a été projetée contre le mur et tuée. Williams lui-même a été renversé et irrémédiablement perdu la vue. Seul un enfant de deux ans, qui jouait pourtant tout près de son père, n'a éprouvé aucun mal.

UN PARAPLUIE POUR UN ARBRE

Le rigoureux hiver que nous venons de traverser a été, dit-on, désastreux pour le tronc du fameux arbre géant de Californie, qui a éveillé tant de curiosité à l'exposition de Chicago et qui a été placé depuis devant le ministère de l'Agriculture à Washington. Le tronc a une hauteur de 30 pieds et un diamètre de près de quinze pieds. Lorsqu'il fut envoyé à l'exposition on avait en d'abord l'idée de construire à l'intérieur de l'arbre un escalier en spirale ; mais le projet fut abandonné, on ne se sentait pas capable de le faire. On ne se sentait pas capable de le faire. On ne se sentait pas capable de le faire.

LE "MONDE ILLUSTRE" DE CETTE SEMAINE

Lisez le "Monde Illustré" de cette semaine, si vous voulez vous procurer quelques instants d'agréable distraction. Un coup d'oeil jeté sur le sommaire en dira plus que tous les éloges possibles : Un Entre-Nous, de L. Ledieu, où il est question du prix admis en justice pour les membres du corps enseignant ; Les accidents des voyageurs ; Les aventures jugées par les hommes célèbres ; Des curiosités découvertes que l'on peut faire dans le budget de la cité de Montréal ; Etude sur la bataille de Châteauguay par R. Suite ; Mme Bonin, biographie (avec portrait) ; M. le juge J. A. Valin, biographie (avec portrait) ; La chasse aux tigres (avec une grande gravure double page) ; Une jolie poésie : l'Enfer, par Maurice Champanier ; Récite de voyage ; Histoire de La Mecque, par le deuxième voyageur Français qui ait pu y pénétrer et en revenir vivant ; Le préjugé du sexe ; Etude intéressante sur l'égalité intellectuelle de l'homme et de la femme ; Traits anecdotiques sur les hommes célèbres, par Henriette de Picardie ; Faits scientifiques ; Echecs, jeux, etc. Montréal en hiver : grandes gravures, première page, exécutée par E. J. Massicotte, laissa aux lecteurs un souvenir bien vif du dernier hiver du printemps nouveau s'efforce maintenant de faire disparaître les derniers vestiges.

ELECTIONS

Elles auront lieu le 17 avril dans Verchères, Québec-Ouest, etc.

Ottawa, 29.—Un ordre en conseil a été adopté hier matin nommant les officiers-rapporteurs, afin de permettre l'émission des votes pour les élections de Haldimand, Verchères, Québec-Ouest et Antigonish. Ces élections auront lieu le 17 avril, veille de la rentrée des chambres. La nomination des candidats est fixée au 10. Les McCarthys préparent une lutte violente dans Haldimand, mais les chances de succès de l'honorable M. Montague n'en semblent pas moins certaines.

L'ECLAIRAGE DE ST-JEAN

St-Jean, N. B., 29.—Hier après-midi a eu lieu le vote sur la question de la fusion des compagnies d'éclairage au gaz et à l'électricité de la St-John Electric Street Railway Co. Sur 2,680 votants, 1,400 ont voté pour la fusion et 1,280 pour la fusion et 500 contre. Au nombre des actionnaires de la compagnie des tramways électriques de Saint-Jean, on remarque, sir W. Van Horne, M. Shaugnessy et plusieurs autres, qui ont maintenu le monopole de l'éclairage au gaz et à l'électricité, à St-Jean.

LI-HUNG-CHANG

Londres, 29.—Une dépêche de Tokio dit que la guérison de l'envoyé chinois s'effectue progressivement et que les négociations pour la paix seront bientôt reprises.

MORT D'UN ESPION

Kansas City, Mo., 29.—James Keelin, l'un des plus fameux espions de l'armée confédérée pendant la guerre de sécession et l'un des hommes en qui Davis et ses ministres avaient toute confiance, est mort au City Hospital, hier soir.

LE RECIT VERIFIE

M. W. J. Smith, de Leamington, raconte le récit de M. Buchanan

Leamington, Ont., 29 mars.—Les recherches faites à la pharmacie bien connue de cette ville, tenue par M. W. J. Smith, nous ont appris que c'est de M. Smith que M. Sheridan Buchanan a obtenu le récit si bien connu sous le nom de "Filles de Dodo" pour les rognons, et qui lui permit d'obtenir la guérison miraculeuse d'une grave maladie des rognons dont on vous a parlé hier. Les rapports de M. Smith établissent qu'il n'y a pas à douter de la véracité du récit, et de la santé de M. Buchanan, par cette agence, et il affirme aussi que plusieurs autres personnes du voisinage ont été également soulagées par son usage. Il est croit d'une grande valeur.

HENRY BIRKS & CO

Diamond Department

Diamants de première qualité

Les amateurs de bijoux ne devraient pas manquer de venir voir notre assortiment.

Engagements, Pendents, Montres en Bagues, Broches, Soutiens, etc.

Henry Birks & Sons

Carré Philippe

LA BEAUTE!

Le Savon Coral, 25 cts

L'onguent Coral, 50 cts

W. E. CHESTER, 461 rue LaSalle, Montréal

AVIS

Changement de Nom

A L'AVENIR, LE QUICK CURE

Dr Dr IVERS, le grand remède pour le MAL DE DENTS

SERA APPELE

PHENO-BANUM

LIVRES

A Bon Marché

5,000

LIVRES - FRANÇAIS

5 cents chacun

"CINQ CENTS TITRES"

Tous des auteurs modernes et publiés de pour être vendus de 15c à 30c chacun.

F. E. PHELAN

2331 RUE STE CATHERINE.



Presque Incroyable

Mr. Jas. E. Nicholson, Florenceville, N. B., se débattait pendant sept longues années avec

UN CANCER à la LEVRE,

ET EST GUÉRI PAR LA

SALSEPAREILLE d'AYER.

Mr. Nicholson dit : "J'ai consulté des docteurs qui m'ont ordonné toutes sortes de choses, mais sans résultat; le cancer commençait à

Ronger les Chairs,

et à s'étendre jusqu'au menton; et j'ai souffert la martyr pendant sept longues années. A la fin, j'ai décidé à prendre de la Salsepareille d'Ayer. Au bout d'une semaine ou deux j'ai remarqué une

Amélioration Sensible.

Encouragé par ce résultat, j'ai continué et un mois après la plaie sous le menton commençait à se guérir. Trois mois plus tard, la levre commençait à se guérir et, après avoir pris de la Salsepareille d'Ayer pendant six mois, le dernier

tracé du cancer avait disparu."

La Salsepareille d'Ayer

Seule Admise à l'Exposition Coloniale.

Les Filiales d'Ayer régissent les Intestins.

J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

20 rue St-Laurent, Montréal

Extraction de dents sans douleur par l'électrocité et par anesthésie locale. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Téléphone Bell 2813. Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

Voulez-vous Savoir

Quel temps il fera demain ? Si oui, achetez un

Chaiet-Baromètre

Pour \$1.75, chez

HEARN & HARRISON, 1640-1052 Notre-Dame

THE BOSTON CIGAR

120-5

CHAPEAUX

Toutes les dernières Nouveautés pour le

PRINTEMPS DE 1895

NOUVELLES COULEURS :

Brun Régent, Cannelle, Taupe, Castor, Tan, Chêne, Van Dyke, Coburg, Kempton et Perles, faits par les meilleurs fabricants anglais et américains.

Chapeaux de \$1.50 à \$5.00

Le plus grand assortiment et la meilleure valeur de la ville.

ROBERTSON & CIE

Importateurs et Fabricants de Chapeaux,

220 Rue Saint-Jacques

ALLEZ CHEZ...

COLE & THOMPSON

Coin des Rues McGill et Notre-Dame

Pardessus de Printemps,

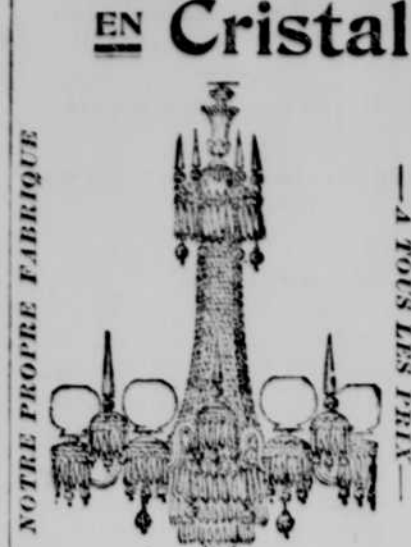
Habilllements, Chapeaux,

Articles pour Hommes,

VETEMENTS DE PETITS GARÇONS

Prix à la portée de toutes les Bourses.

Gazeliers EN Cristal



Tasseaux et Lampes de Passage

EN VERRE COUPÉ

Tous nos Appareils à Gaz en Cristal peuvent servir pour la lumière électrique à peu de frais. Pour lumière électrique, Lampes en Cristal préférables à celles en Métal. Nous faisons une spécialité de

GRANDES LAMPES

Convenables pour Eglises et Salles Publiques...

Afin d'éviter des déceptions, les personnes qui ont besoin de LAMPES D'EGLISE pour PAQUES devraient donner leurs commandes immédiatement.

R. SHARPLEY & FILS

225 Rue St-Jacques

OFFICIER DE PARIS (Grand d'expérience)

J. PETIT & CIE

Alors toujours dit la vérité ? Je m'en rapporte aux mille clients qui m'honorent de leur confiance depuis 8 ans. J'ai un nouveau procédé de fabrication, à la main, de verres polis à la Physique, pour les verres, lampes et lanternes. J'ai vu les plus célèbres par la méthode subjective avec application électrique. Toutes mes lampes et lanternes sont garanties par l'assurance de l'assurance. Demandes JULES PETIT, 30, Côte St-Lambert, Québec.

Colin Fortification, porte à côté Lavallée, Marchand de musique.

Liqueur de Goudron de Norvège

Dr Laviolette

Pour la préparation immédiate de l'Eau de Goudron.

Le Purificateur Naturel du Sang.

Elle ne contient aucune drogue mais agit sur le sang, le purifie, le débarrassant de toutes les impuretés. Quand l'impureté est éliminée, elle donne du ton et de la vigueur au système et est capable de résister aux maladies contagieuses. Comme remède contre les impuretés du sang, les maladies des reins et de la vessie, elle est bien supérieure aux préparations qui contiennent une plaquette de bonté. Elle ne se vend que dans la grande bouteille.

En vente partout. Demandez-la PROPRIETAIRES

J. GUSTAVE LAVIOLETTE, M. D.

Bureau et Laboratoire

232-234 rue St Paul, Montréal

Seulement que 25 cts la Bouteille

Le QUEEN'S HAIR HELPER est une préparation qui rend aux cheveux leur beauté et leur couleur primitive, arrête la chute des cheveux, fait disparaître les dartres, les pellicules et fait pousser les cheveux. Ce n'est pas une teinture. Les parties ciliées de la chevelure deviennent folles. Elle est capable à l'importance quelle autre préparation de 50 ou \$1. En vente chez tous les pharmaciens.

53-100

\$108.00

POUR 34 MORCEAUX

L'offre la moins chère qui ait jamais été faite.

En Aménagement de Chambre à Coucher — 1 morce.

Huit Chaises de Salle à Manger

Une Table à rallonge en chêne

Une Table de Cuisine en bois Franc

Un Sommier élastique en fil de fer

Quatre Chaises de Cuisine

En Aménagement de Salon — 1 morce.

Un Buffet en chêne

Une Table de Centre en chêne

Un canapé rembourré

Un Matelas

Un Forti-chapeaux.

Vous n'avez jamais rien vu qui puisse surpasser ceci.

Vous de bonne heure afin d'avoir le premier et le meilleur choix

F. LAPOINTE

1551 rue Ste-Catherine. Ouvert chaque soir.

119-7

Manteaux

— DE —

Printemps

1500 Manteaux et Colletteres de Printemps

Pour Dames, Jeunes Filles et Enfants

Importés directement de Paris et Londres, et

Détailés aux Prix du Gros

— CHE —

Dupuis Frères

120-8

IMMENSE SUCCES !

Est en vente chez tous les dépositaires de journaux de Montréal et de la Province.

LIRE LES DEUX PREMIERS ARTICLES

DE M. MAURICE DE PRADEL

LE NUMERO - - - 5 CENTINS

118-8

Fournaise à Eau Chaude

DAISY

Perfection dans le Chauffage

Basin de sûreté Automatique

Breveté pour Chauffage de maison ; Fonctionne mieux et dépense moins de combustible.

Pour renseignements s'adresser à

TEMPERATURE

PROBABLEMENT POUR LES PROCHAINES 24 HEURES
 Toronto, 29 — Temps généralement beau. Température stationnaire ou légèrement plus haute.

MONTREAL, 29 Mars 1895.
 Bulletin d'après le thermomètre de Heuss & Harrison, 140 et 162 rue Notre-Dame.
 Aujourd'hui maximum..... 33
 Minimum..... 27
 24 heures date d'an dernier..... 37
 24 heures date d'an dernier..... 23
 24 heures date d'an dernier..... 23
 D'après le baromètre couru à 8 h. a.m.
 29.97, 12 h. a.m. 29.92, 2 h. p.m. 29.97.

CAUSE REMISE

La cause de la cité de Montréal vs. The Montreal Water and Power Co., est inscrite pour le mois d'avril prochain.

F. POIRIER vs T. BERTHIAUME

La poursuite de M. F. Poirier contre M. T. Berthiaume se poursuit aujourd'hui à la cour supérieure, devant l'honorable juge Ouellet. Le nombre des témoins est considérable et les procédures devant le tribunal pourraient bien durer une quinzaine de jours.

IL AVAIT TRAVAILLE

La réclamation de \$100 de Maxime Danseur, commis-voyageur, contre A. E. Gervais et Cie, a été malintendu. Le demandeur, autrefois à l'emploi des défendeurs, alléguait n'avoir pas été payé durant plusieurs semaines. Les défendeurs prétendaient de leur côté que Danseur n'avait pas travaillé durant ce temps. Le juge a donné gain de cause au demandeur.

LE CREDIT FONCIER RECLAME

Le Crédit Foncier franco-canadien a intenté une action au montant de \$2,726 contre M. L. J. Hébert.

ENTRE PATRON ET OUVRIER

L'honorable juge Champagne a rendu jugement, ce matin, dans la cause de Rosario Salmon contre James J. Miller. Le demandeur, à l'emploi du défendeur, avait reçu congé, réclamant une semaine de salaire, soit la somme de \$15, à laquelle il prétendait avoir droit, comme semaine d'avis. Il a été prouvé que Salmon est parti de lui-même avant le temps, disant qu'il avait trouvé de l'emploi ailleurs.

LA RUE BAGG

Les commissaires de la rue Bagg ont entendu ce matin les plaintes des locataires contre le rôle de cotisation. Ces derniers ont demandé un ajournement de 6 mois, mais les commissaires n'ont eu de voir leur accord qu'un délai de deux mois.

SERVANTE INFIDELE

La femme Mary Farbridge, dont nous avons annoncé l'arrestation hier, pour vol chez MM. J. Atkinson et John Nichol, où elle avait été employée comme servante, a été condamnée ce matin à deux mois de travaux forcés.

REMIS A MERCREDI

On a remis de nouveau à mercredi prochain, la cause d'Alfred Haigh, accusé d'avoir obtenu une quantité de marchandises, sous de faux prétextes chez M. Joseph Rabé, épicer, No 2401 rue Notre-Dame. Les détails de l'arrestation du prisonnier ont déjà été racontés.

SERMENT D'ALLEGANCE

M. Louis Willmann, No 290 rue Ste-Catherine, a prêté le serment d'allégeance ce matin en présence de M. Albert Chabot, un des greffiers de la cour d'échevin. M. Willmann est Allemand de naissance, étant né à Fribourg. Il occupe actuellement une position très lucrative à la raffinerie de sucre de Maisonneuve.

BILLARDS EN FEU

Vers midi, les pompiers ont été appelés au No 83 rue St-Denis, où M. E. L. Ethier, fabricant de billards, le feu s'était déclaré dans la boutique située en arrière. Malgré tous les efforts des pompiers, le feu n'a pu être éteint avant que les flammes n'eussent causé des dommages considérables.

SABLE ET SEL

La cause de la cité contre la compagnie des tramways, à laquelle on reproche d'avoir jeté du sel et du sable sur ses voies ferrées, et d'avoir été remise à aujourd'hui, a été ajournée, vu l'absence du recordur qui est allé à St-Jérôme, pour assister aux funérailles de sa sœur, Mme veuve Larocque.

LES LICENCES

L'époque du renouvellement des permis municipaux approche. On commence à renouveler les licences des charretiers. Chaque année, à pareille date, c'est à qui peut dérocher les premiers autorisations. On dit que depuis seize ans, c'est toujours M. Emile Gervais qui obtient les premières licences pour voitures de boulanger.

LE JUGE ATTENDRA

Questionné au sujet de la poursuite intentée contre la ville par le bureau provincial d'hygiène, le juge Desnoyers a dit, ce matin, qu'avant d'instituer une enquête réglementaire, il attendrait la réponse des avocats de la ville qui présenteraient probablement un plaidoyer de justification.

TOURNOI MILITAIRE

Samedi soir, le 30 mars courant, à la salle d'exercice rue Craig (Drill Hall) concours d'armes et de gymnase sous le patronage du colonel Houghton, exercices de tout genre. Il y aura un assaut d'armes. N'y manquez pas.

LA GLACE SUR L'OTTAWA

On nous écrit de Hull que le pont de glace entre Ottawa et la Pointe à Gatineau est encore assez solide malgré la grande quantité d'eau qui le submerge.

VOL DANS UNE EPICERIE

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des voleurs se sont introduits dans une épicerie, No 401 rue Visitation. Ils ont enlevé tout le montant qui contenait le tirage à argent. Les voleurs se sont ensuite rendus à la police, mais ne s'en sont pas fait raider, dit-on, dans cette partie de la ville.

L'ORAGE EST APAISE

Sir Charles H. Tupper gagne son point

Ce que fera M. Clarke Wallace

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 29—L'orage dont le monde politique était hier matin, menacé, s'est complètement apaisé. Tout est retourné dans le calme par le consentement de Sir Charles H. Tupper à rester dans le cabinet. M. Bowell ayant consenti à dire dans le discours que les chambres avaient été convoquées pour conseil en considération l'ordre en conseil relatif à l'affaire des écoles, et pour voter les résolutions, Sir Charles se trouve avoir gagné son point.

De plus, il sera leader aux Communes; ce qui paraît médiocrement à M. Foster et à M. Hargart, mais, cependant, ces deux ministres, dans l'intérêt du parti, marcheront en piedement sous le commandement de M. Tupper.

Immédiatement après la session il y aura dissolution du parlement. Il n'est pas impossible qu'il y ait une autre crise quand le gouvernement demandera au parlement d'appuyer sa politique sur l'affaire des écoles. On dit que M. Clarke Wallace profitera de l'occasion pour faire connaître sa pensée sur la question. En attendant, il restera dans le ministère.

La récente crise a été réglée par l'intervention de Sir Donald Smith et du sénateur Drummond.

MORT ACCIDENTELLE

Le fatal accident du Saut-au-Récollet

La compagnie du chemin de fer du parc et de l'île indemnité

L'enquête sur la mort de François Corbel, tué dimanche dernier au soir, au Saut au Récollet, par un tramway, s'est terminée hier après-midi, à la morgue.

Les nouveaux témoins que l'on a entendus ont dit peu de choses importantes. Cependant, M. Fortin a déclaré que le garde-motier n'était pas à son poste au moment de l'accident.

En résumant les témoignages, le coroner McMahon a dit aux jurés que la voie ferrée de la compagnie des tramways du Parc et de l'île était une propriété privée, et qu'en cas d'accident sur cette voie, la compagnie ne pouvait être blâmée autant qu'une autre dont le tramway circule dans les rues d'une ville. Il a ajouté que les témoins avaient prouvé que le défunt et son frère étaient sous l'influence de l'alcool quand l'accident est arrivé. D'ailleurs, le blessé qui est encore à l'hôpital Notre-Dame, n'a pas pu donner aucune déclaration sur ce qui s'est passé, vu qu'il était ivre, ainsi que François Corbel, dimanche soir.

Après une longue délibération, le jury a rendu verdict de mort accidentelle, et ont adjoint que les voyageurs en état d'ivresse ne devraient pas être forcés de descendre d'un tramway de la compagnie du Parc et de l'île ailleurs qu'aux stations.

COUR D'ASSISES

Le procès de Landry

Fin de la preuve

Le procès de Camille Landry s'est continué hier après-midi et ce matin en cour d'assises. Les témoins de la défense ont été entendus. Plusieurs d'entre eux ont été entendus. Le jury avait dit à plusieurs reprises que Landry n'avait été absent de l'écurie, le soir de l'incendie, que durant cinq ou six minutes. Ce qui contredit sa déclaration selon laquelle l'effet que l'absence avait duré dix minutes. Coderre a aussi dit à plusieurs reprises aux témoins entendus qu'il avait déclaré à l'enquête préliminaire que Landry avait été dix minutes, sous l'empire de la crainte qu'il avait été arrêté et mis en prison par les nommés Normandeau et Caouette, constables de la ville de l'Assomption.

A 11 heures 30, la preuve était terminée de part et d'autre. La cour s'est ensuite ajournée jusqu'à 1 heure 30 pour donner aux avocats le temps de préparer un peu leurs plaidoiries.

A l'heure où le journal va sous presse, M. Robt. Louis n'a pas encore adressé le jury en faveur de l'accusé.

VOL AVEC EFFRACTION

Le chef de police Hébert, à la poursuite des coupables

Le chef de police Hébert de Ste-Cunégonde a été averti hier soir qu'un vol avec effraction venait d'être commis aux lanternes. "Montreal Rolling Mills", situés sur le bord du canal. On a enlevé environ 1,200 livres de plomb, fer, etc. La plus grande partie des marchandises a été retrouvée plus tard pendant la nuit, par des policiers. Le voleur, accompagné des constables Vermette et Vinette, dans un tas de neige situé en arrière de l'établissement d'un marchand d'occasion, de la rue Napoléon, a été arrêté. L'enquête a été alors ajournée. Sibley a requis les services d'un avocat.

Sibley et Anderson libèrent connaissance au pénitencier de St-Vincent de Paul où ils formeront partie du chœur de chant de l'institution.

IL SE SAUVE

Chasse émuante sur le Champ de Mars

Une chasse des plus mouvementées a eu lieu, ce matin, sur le Champ de Mars. Les chiens de police qui venaient de s'échapper du "panier à salade", et un des gardiens de la prison.

Lorsque le fougon contenant les prisonniers qui devaient subir leur procès à la cour de police, l'un des détectives ayant réussi à se débarrasser de ses menottes, s'est élané dans la direction de la rue Cadieux, suivi de près par le gardien de la voiture. Le prisonnier a été rattrapé par la rue Craig. Le nom du fuyard est James Gilligan alias Gavigan, qui a été condamné à subir son procès en cour d'assises, par le juge Dugas, pour avoir, le 11 février dernier, volé avec effraction chez M. Charles E. E. Aubier, épicer, No 2204 rue Ste-Catherine. Son escarpin lui vaudra probablement un surcroît de peine. C'est le constable Corderon qui lui a mis le grappin dessus.

LE DR BEAUSOLEIL

Le docteur Beausoleil s'embarquera le 6 avril, au Havre, pour revenir au pays. Il fera la traversée à bord de la "Normandie".

LES DEUX FORÇATS

L'enquête préliminaire devant le juge Desnoyers

Anderson renouvelle ses aveux

Sibley est un gibier qui n'a pas froid aux yeux

Il proteste contre le témoignage de son copain

Anderson raconte comment il a fait la rencontre de Sibley

Il n'est sorti du pénitencier que depuis huit jours

L'enquête dans l'affaire de V. Anderson et W. Sibley, dont nous avons annoncé l'arrestation pour faux, hier, s'est continuée devant le juge Desnoyers. Le premier témoin entendu après Anderson, qui a fait de nouveaux aveux, a été M. A. G. Parker, premier commis du département de l'escoupe à la banque de Montréal. Le témoin dit qu'il connaît Sibley. Il l'a vu à plusieurs reprises à la banque où il escomptait des billets de temps à autre. L'accusé avait un compte à la banque. M. Parker raconte ensuite de quelle manière, on doit procéder pour faire escompter un billet. Lorsqu'on lui montre le chèque, il affirme qu'il ne porte pas ses initiales, mais que l'impression est parfaite. Personne du nom de John A. Doran n'a de compte ouvert à la banque.

M. A. G. Parker, payeur de la banque, est ensuite entendu. Il reconnaît le chèque qui lui a été présenté la veille. Il ne portait pas de date, mais les initiales du prisonnier à l'escompte apparaissent sur la face du billet. Le témoin a refusé de payer et a demandé à la personne qui l'avait présenté, en lui disant qu'il fallait remplir le chèque régulièrement avant qu'il ne l'escompte. M. Henderson a aussi avoué qu'il avait vu le chèque et qu'il ne se passait rien, et lui a demandé d'avoir l'œil sur l'individu. Il ne voit pas la personne désignée présente en cour, mais il croit qu'il pourrait la reconnaître.

On appelle ensuite Victor Anderson, mais avant qu'il commence à donner son témoignage, le prisonnier Sibley s'oppose, sous prétexte que le témoignage de Anderson, prisonnier comme lui, ne peut que servir à l'excuser. Le juge Desnoyers décide d'entendre la déposition de Anderson, mais déclare qu'il ne la complètera que lorsque l'accusé Sibley le voudra.

Anderson est alors interrompu. En réponse à M. Falconer, il dit : "Je reconnais le chèque. C'est le même que j'ai eu en ma possession hier. C'est moi qui ai écrit la signature, mais je ne fais pas de faux chèques. Je n'ai pas de chiffre. \$335.75. J'ai reçu le chèque au No 83 rue St-Denis, où je pensais avoir l'acquéies Sibley. C'est lui qui m'a remis. Lorsque j'ai signé le nom de John A. Doran au bas du papier, les initiales de mon nom, à l'escompte, y avaient déjà été apposées."

Je n'ai pas vu Sibley le signer, mais j'ai raison de croire que c'est lui qui les a forgés. Sibley m'a déjà montré des initiales semblables et a ajouté que n'était pas facile de l'obtenir de l'argent de la banque par ce moyen. Lorsque le prisonnier m'a remis le chèque, m'a dit qu'il serait accepté quelle que soit la personne qui le présenterait. Sibley m'a dit de le présenter moi-même à la caisse, car il avait des raisons privées de ne pas être vu à cet endroit. Une autre raison était qu'il ne voulait pas que l'on sache que la femme qui l'avait remis au No 83 rue St-Denis. Il n'y avait aucun danger. Je n'ai jamais vu les initiales avant que Sibley ne me les montrât, mais j'ai vu ce dernier essayer de les contrefaire sur un papier. Je ne suis pas sûr que la contrefaçon bien réussie. Le jour où le chèque a été présenté, j'ai requis les services d'une jeune femme que j'ai rencontrée sur la rue. Je lui ai dit que l'attribution n'était pas facile, sous l'empire de la crainte qu'il avait été arrêté et mis en prison par les nommés Normandeau et Caouette, constables de la ville de l'Assomption.

En réponse au juge Desnoyers — Lorsque Sibley m'a donné le chèque, il m'a dit que la signature était valable. C'est le même jour que j'ai vu Sibley essayer d'imiter les initiales. Je pourrais reconnaître le chèque en blanc sur lequel Sibley s'est écrit.

Le détective Carpenter produit alors deux chèques dont Sibley avait essayé à se débarrasser après son arrestation. L'un d'eux est couvert de "faux similés" des initiales de M. Parker. L'autre est un chèque signé par James A. Gray, au montant de \$1,368.80, que le témoin a reçu de Sibley.

Thomas Atkins, messager de la banque, dit que lorsque le chèque a été présenté au payeur, ce dernier a attiré son attention sur le fait que le papier n'était pas signé. Il déclare avoir reconnu la personne qui a présenté le chèque au guichet, mais l'individu n'est pas présent à l'enquête.

L'enquête a été alors ajournée. Sibley a requis les services d'un avocat. Sibley et Anderson libèrent connaissance au pénitencier de St-Vincent de Paul où ils formeront partie du chœur de chant de l'institution.

On a continué, ce matin, dans le cabinet du juge Desnoyers, l'enquête dans l'affaire Anderson-Sibley.

Anderson, l'un des accusés, est soumis à une transcription très sévère par M. Robert Greenhields, qui a entrepris la défense du prisonnier Sibley. L'accusé Anderson dit qu'il a fait la rencontre de Sibley au pénitencier de St-Vincent de Paul. Il purgeait une sentence de cinq ans pour avoir péché avec effraction dans l'hôtel du Palais à Québec. Il est sorti du pénitencier il y a quelques jours. Lors de sa sortie, le témoin avait \$15 en poche. Il s'est rendu chez un marchand de tabac qui lui a remis une lettre de la part de Sibley, lui demandant de venir le rejoindre chez lui au No 83 rue St-Denis. Il a demeuré là depuis.

Ce sont là les seuls détails intéressants qui soient ressortis de la transcription du témoin. Son examen en chef, que nous publions ce matin, au long, au sujet de la transaction qui a amené l'arrestation des deux amis, n'a rien révélé de nouveau.

L'enquête se continue.

Le docteur Laberge et le docteur Smith ont fait hier soir deux conférences fort intéressantes sur la "plomberie et l'hygiène". M. Beaumont, assistant à cette première soirée gratuite organisée par l'association des patrons-plombiers de Montréal.

M. Hardy conserve le caractère de la propriété de l'Harmonie de Montréal.

Ed. Charron et Philias Trudel, tous deux de St-Henri, ont été arrêtés hier au Mile-End pour ivresse. Comme ils voulaient s'amuser ils se sont rendus chez M. Hogue, trois cents personnes ont été placées sous le verrou. Ce matin ils ont été condamnés à quinze jours de prison.

Le docteur Laberge et le docteur Smith ont fait hier soir deux conférences fort intéressantes sur la "plomberie et l'hygiène". M. Beaumont, assistant à cette première soirée gratuite organisée par l'association des patrons-plombiers de Montréal.

M. Hardy conserve le caractère de la propriété de l'Harmonie de Montréal.

Ed. Charron et Philias Trudel, tous deux de St-Henri, ont été arrêtés hier au Mile-End pour ivresse. Comme ils voulaient s'amuser ils se sont rendus chez M. Hogue, trois cents personnes ont été placées sous le verrou. Ce matin ils ont été condamnés à quinze jours de prison.

Le docteur Laberge et le docteur Smith ont fait hier soir deux conférences fort intéressantes sur la "plomberie et l'hygiène". M. Beaumont, assistant à cette première soirée gratuite organisée par l'association des patrons-plombiers de Montréal.

M. Hardy conserve le caractère de la propriété de l'Harmonie de Montréal.

Ed. Charron et Philias Trudel, tous deux de St-Henri, ont été arrêtés hier au Mile-End pour ivresse. Comme ils voulaient s'amuser ils se sont rendus chez M. Hogue, trois cents personnes ont été placées sous le verrou. Ce matin ils ont été condamnés à quinze jours de prison.

Le docteur Laberge et le docteur Smith ont fait hier soir deux conférences fort intéressantes sur la "plomberie et l'hygiène". M. Beaumont, assistant à cette première soirée gratuite organisée par l'association des patrons-plombiers de Montréal.

M. Hardy conserve le caractère de la propriété de l'Harmonie de Montréal.

UN ROMAN DE LA VIE REELLE

Mari à la recherche d'une infidèle épouse

Il s'enfuit des Etats-Unis

Il avait pourtant assez souffert

Nous annonçons lundi dernier qu'un Montréalais nommé Jean V. Souci avait été arrêté et traduit devant la cour municipale de Portland — Maine — sous l'accusation d'avoir mené de sa femme Robert W. Lord, sa femme divorcée, demeurant à Yarmouth. L'accusé ayant protesté de son innocence, a été remis en liberté sous caution et a pris le chemin de Montréal. Il est aujourd'hui à St-Jacques. Les journaux de Portland nous apportent, sur cette affaire, des détails qui ne manquent pas d'intérêt.

Il y a 20 ans, Souci, qui est à présent un homme âgé se mariait dans cette province. Il venait s'établir à Montréal où il fit la connaissance d'une famille jeune et riche, nommée Angéline, à qui il s'attacha au point de payer les frais de son éducation. Sa femme était morte. Souci se maria avec Angéline Gauthier. Mais il avait déjà un certain âge, et sa nouvelle épouse était toute jeune encore. Cependant, ils eurent beaucoup d'enfants, et il avait beaucoup d'affaires. Un jour, le démon tentateur se présenta sous la forme d'un ex-soldat de l'armée anglaise, Robert W. Lord, un joli garçon, beau et jeune comme le Souci. Le jeune homme avait des relations suivies s'établissant entre sa femme et Lord, pria Angéline de ne pas payer le jeune homme et de ne pas briser son cœur; mais ses prières n'eurent aucun résultat.

Un beau jour, Lord et Mme Souci disparaissent ensemble de Montréal et allaient se fixer à Portland.

Dès qu'il eut retrouvé ses traces, le mari malheureux se rendit à Portland. L'épouse infidèle se demanda de recevoir avec lui, offrant de lui pardonner toutes ses fautes. Elle refusa et Souci retourna seul pour Montréal, désespéré.

Un peu de temps après, Mme Souci alla à Portland. M. H. D. Drouin, un avocat de Portland, lui raconta une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce. L'avocat, après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

Après avoir entendu les explications de la femme, lui fit signer un acte de Portland, lui racontant une triste histoire de mauvais traitements dont elle prétendait avoir été l'objet de la part de son mari, et terminait en le chargeant d'obtenir pour elle le divorce.

NAVRANTE AFFAIRE

Presque agonisante, âgée de 78 ans, une femme est envoyée en prison

Accusée de désordre par les sœurs de l'hospice Sainte-Brigide

Une ligne de la liste du recorder était consacrée, ce matin, à une femme nommée Ann McNamara, et accusée, par les sœurs de l'hospice Sainte-Brigide, de la rue Dorchester, où elle vivait, de s'être conduite d'une façon désordonnée.

On s'attendait à reconnaître en la personne de l'accusée quelque redoutable débauchée; mais bientôt deux constables du poste central jusqu'à greffe, une pauvre vieille âgée de 78 ans, toute nue, toute couverte de saletés, et toute malade, fut conduite par les constables à l'hospice Sainte-Brigide.

La pauvre vieille avait à la main une canne et un mouchoir dans lequel se trouvait tout son avoir; mais, hier, après-midi, après son arrestation par les constables Larocque, elle a raconté à la police qu'elle possédait une certaine somme d'argent, qu'elle ne voulait pas se débiter en faveur des sœurs, et a ajouté que ses désagréments venaient de là. De leur côté, les sœurs disent que l'accusée troublait la tranquillité de l'hospice.

La pauvre a, paraît-il, pour tout parent, un frère incapable de travailler. Elle a été condamnée à six mois de prison, plus \$1 d'amende ou 3 autres mois, condamnation que, sans doute, elle n'aura pas le temps de purger.

A STE-CUNEGONDE

La fermeture de bonne heure — Crédit de \$35,000 — Licences, etc.

A la séance du conseil, hier soir, le conseiller Delisle a donné avis de motion qu'il la prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement ordonnant la fermeture de bonne heure des épiceries. Le conseiller Lévesque, de son côté, proposera la fermeture de bonne heure des magasins de nouveautés. Tout le monde paraît en faveur du projet qui semble rallier tous les marchands de Ste-Cunégonde.

La question de paiement pour les trottoirs en asphalte est référée au comité des finances. Le conseil vote ensuite un crédit de \$35,000 au comité des finances qui a besoin de ce montant pour faire face aux dépenses courantes et s'ajourne à mercredi prochain.

9 licences d'auto ont été accordées jusqu'à ce jour sur 23 applications. L'an dernier, elles étaient limitées à vingt.

Hier soir, le chef Hébert a arrêté L. H. Marotte pour ivresse et tapage dans les rues. Le juge Dupuis l'a condamné, ce matin, à \$20 ou huit jours.

Le détective Carpenter a traduit en cour de police, ce matin, un nommé John Armstrong alias l'innu, accusé d'être l'un des auteurs des nombreux vols